



Pour une meilleure prévention

Institut de Formation pour la Prévention des Risques



- ◆ GESTION ET ANALYSE DE RISQUE
- ◆ FORMATION A LA PREVENTION
- ◆ CONFERENCE
- ◆ SEMINAIRE
- ◆ CONSEIL
- ◆ ETUDE
- ◆ AUDIT

Les Risques...
*“Sachons ensemble les maîtriser
pour mieux nous protéger”*

FORMATION EN DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE

(E-learning)

FORMATION TRIMESTRIELLE A DISTANCE



PRESENTATION GENERALE

Cette formation continue sur la sécurité pyrotechnique s'inscrit dans le cadre obligatoire défini par l'article 6 de l'arrêté du 23 janvier 2006 fixant le niveau des connaissances requises et les aptitudes médicales pour les personnes exerçant les fonctions de chargé de sécurité pyrotechnique, de responsable du chantier pyrotechnique et pour les personnes appelées à exécuter les opérations de

Cette formation est obligatoire et vise à maintenir et/ou perfectionner les connaissances des intéressés dans le domaine des risques pyrotechniques et de leur prévention.

Elle répond aux obligations du Chapitre II du titre VI du livre IV de la quatrième partie du Code du travail « prévention du risque pyrotechnique ».

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectifs :

- de maintenir et de perfectionner ses connaissances acquises dans le domaine des risques pyrotechniques et de leur prévention,
- de mettre l'accent sur le retour d'expérience des événements (incidents et accidents) pyrotechniques survenus sur les chantiers de dépollution pyrotechnique,
- de prendre connaissance des éventuelles évolutions de la réglementation, notamment en matière de sécurité pyrotechnique ;
- de répondre aux obligations légales pour maintenir un niveau d'habilitation pyrotechnique.

PUBLICS – PREQUIS - CONDITIONS ET DELAIS D'ACCES

Cette formation est destinée à toute personne travaillant ou amenée à travailler au sein d'une entreprise de dépollution pyrotechnique et pouvant faire l'objet d'une habilitation pyrotechnique.

Chaque aide opérateur, opérateur et responsable du chantier est appelé à participer au moins une fois par trimestre à une formation permanente organisée par le chef d'entreprise.

Aucun prérequis n'est exigé pour accéder à cette formation.

A réception de la demande, deux mois de préavis sont exigés pour étudier et planifier la formation.

ORGANISATION GENERALE (FOAD/E-Learning)

La plateforme de formation¹ est un outil qui permet :

- 1) d'organiser des parcours de formation en mettant à disposition des apprenants ressources et des activités d'apprentissages, mais également des outils de communication comme des tchats, des forums, des classes virtuelles ainsi que des outils d'organisation comme des plannings, des bibliothèques de dossiers, etc...
- 2) de gérer le suivi administratif et pédagogique du dispositif de formation : enregistrement et inscription des apprenants, traçabilité de leurs activités et des statistiques (temps de connexion, temps passé sur un module, résultats aux QCM et aux évaluations), réalisation du suivi et des évaluations par les formateurs et tuteurs, ...
- 3) de délivrer les attestations de réalisation des activités statistiques.

INDICATIONS PEDAGOGIQUES

- Diversification des méthodes et stratégies d'apprentissage².
- Introduction de méthodes et stratégies d'apprentissage innovantes³.
- Modes d'évaluation, notamment formatifs (autoévaluation, évaluation des prérequis, avec degrés de certitude, etc.), exploitant directement le concept de métacognition⁴ en proposant des feedbacks (automatiques ou différés, synthétiques ou complets, etc).
- Mode de formation ouvert, c'est-à-dire favorisant l'accessibilité à la formation.
- Flexibilité organisationnelle (dans le temps et dans l'espace "où je veux et quand je veux").
- Flexibilité cognitive et pédagogique (ce dont j'ai besoin, comme j'en ai besoin et quand j'en ai besoin).⁵
- Exploitation et développement d'interactions de qualité⁶.
- Diversification des modes d'évaluation et des compétences.⁷

¹ La plateforme est accessible à partir d'un code d'accès (Login) et de l'adresse mail de l'apprenant (abonné).

² Par rapport aux cours traditionnels en présentiel, l'e-learning facilite la diversification des méthodes et stratégies d'apprentissage.

³ L'e-learning facilite également l'introduction de méthodes et stratégies d'apprentissage innovantes (pédagogies actives, participatives, métacognition, apprentissage par problèmes ou par le jeu, etc.).

⁴ La métacognition désigne l'activité de l'apprenant (élève) qui s'exerce à partir du moment où il n'est plus dans l'action mais dans une réflexion, verbalisée ou non, sur cette action.

⁵ Personnalisation, modularisation, just-in-time, polyvalence didactique, etc.).

⁶ L'e-learning exploite, à des fins pédagogiques, les interactions rendues possibles par l'Internet et les divers outils de communication et de collaboration (chat, forum, wiki, vidéoconférence, blog, portfolio, etc.).

⁷ L'e-learning facilite la diversification des modes d'évaluation (autoévaluation, évaluation des pré-requis, formative, sommative ou certificative, etc.), ainsi que l'introduction "d'innovations". Une des conséquences positive de cette facilitation est de favoriser l'approche formative et l'autoévaluation. L'e-learning permet d'entraîner tous les types de compétences, de simples à complexes (professionnelles, transversales, démultiplicatrices, etc.), des connaissances théoriques aux savoir-faire pratiques.

- *Durée* : 7 heures d'études cumulées (lecture, recherche, réponses, ...) par apprenant (version FOAD /E-learning) par trimestre.
- *Date et lieu*: A chaque début de trimestre pour la formation en E-learning. Le lieu reste au choix de l'abonné.
- *Modalités de suivi des participants*: Afin d'assurer le suivi pédagogique, la liste des participants (apprenants) devra être annexée à la convention et sera mise à jour en cas de modification. Les modalités de suivi seront définies dans la convention.

VALIDATION DE LA FORMATION

Validation des connaissances : Un test de contrôle des connaissances sous diverses formes (auto-évaluation, rapports écrits, QCM ; QCR, Quizz, etc...)° est organisé à l'issue de chaque session de formation. Il permet de valider la formation.

Un **certificat de formation** valide la formation sous conditions d'avoir suivi l'intégralité des enseignements, participé aux différents exercices et validé le test de contrôle continu.

Ce certificat sous forme d'attestation est à intégrer dans le dossier prévu à cet effet.

ASPECTS REGLEMENTAIRES

La réglementation⁸ souligne que dans le cas où la formation s'effectue en tout ou partie à distance, le programme doit préciser :

- 1° La nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser ;
- 2° Les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance ;
- 3° Les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire. »

Le texte réglementaire⁹ relatif aux formations ouvertes ou à distance apporte des précisions sur les moyens qui doivent être décrits dans le programme, à savoir :

- les **compétences et qualifications** des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation ;
- les **modalités techniques** selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes ;
- Les **délais** dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.

INTERVENANT(S)

⁸ Article L6353-1 du Code du travail.

⁹ Décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes ou à distance.

Enseignements réalisés par des *Intervenant(s) spécialisés* dans le domaine enseigné et formateur confirmés.

PROGRAMME

Le **programme** est défini selon des objectifs annuels. Il traite des **grandes fonctions** suivantes:

1. Qualité, hygiène, sécurité et environnement (QHSE),
2. Retour d'expérience en sécurité et/ou dépollution pyrotechnique (RETEX),
3. Réglementation du travail et de la dépollution pyrotechnique (RTSP et /ou RTDP).

Exemple de thèmes pouvant être abordés en Dépollution pyrotechnique

En dépollution pyrotechnique, le programme pourra faire référence à l'arrêté du 23 janvier 2006 peut intégrer les unités d'enseignement suivantes :

- UE 1.1 – Généralités sur les explosifs
- UE 1.2 - Identification de munitions explosives d'ancienne génération
- UE 1.3 – Fonctionnement et traitement de munitions explosives d'ancienne génération
- UE 1.4 – Méthode de destruction
- UE 1.5 - Mesures de sécurité générale
- UE 1.6 – Stockage, manipulation et transport des munitions et explosifs
- UE 2.1 – Détection et topographie
- UE 2.2 – Neutralisation et destruction
- UE 2.3 – Communication
- UE 2.4 - Protection et sécurité
- UE 3.1 - Gestion du risque
- UE 3.2 - Planification, gestion et organisation
- UE 3.4 - Autorité et pédagogie

DEMARCHE QUALITE ET ENGAGEMENT

Consciente que la Qualité est un acteur essentiel du développement durable d'une entreprise, l'Institut de Formation pour la Prévention des Risques (IFPR) a entrepris dès son origine une démarche d'amélioration continue.

Notre engagement et notre démarche qualité ont pour objectifs principaux :

- de satisfaire aux attentes de nos clients ;
- d'améliorer nos performances, et d'en assurer la constante amélioration ;
- de satisfaire aux exigences réglementaires et légales.

Notre engagement qualité et environnement nécessite la forte implication de tous les collaborateurs, et s'articule autour des axes suivants :

- l'assurance d'un service de qualité et réactif construit sur une communication accrue ;
- une adaptation continuelle aux évolutions et aux exigences exprimées ;
- la maîtrise et la réduction autant que possible de l'impact sur l'environnement.

Un [feuillet d'évaluation](#) sera renseigné par chaque participant à l'issue de l'intervention pédagogique.

COUT – RENSEIGNEMENT – DEVIS

Pour tout renseignement sur le programme pédagogique détaillé, s'adresser par mail à l'IFPR.



<http://ifpr.fr/nous-ecrire/>